



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 26 juin 2023
(OR. en)

10535/23

COPS 307
CFSP/PESC 835
CIVCOM 163
CSDP/PSDC 461
RELEX 714
JAI 841
MOG 82
PSC DEC 22
EUCOPPS 10
EUMC 264

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ prorogeant le mandat du chef de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) (EUPOL COPPS/1/2023)

DÉCISION (PESC) 2023/...
DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

**prorogeant le mandat du chef de la mission de police de l'Union européenne
pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS)
(EUPOL COPPS/1/2023)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2013/354/PESC du Conseil du 3 juillet 2013 concernant la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS)¹, et notamment son article 9, paragraphe 1,

¹ JO L 185 du 4.7.2013, p. 12.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 9, paragraphe 1, de la décision 2013/354/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS), y compris la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Le 13 octobre 2020, le COPS a adopté la décision (PESC) 2020/1541¹ nommant M^{me} Nataliya APOSTOLOVA chef de la mission EUPOL COPPS pour la période allant du 15 novembre 2020 au 30 juin 2021.
- (3) Le 28 juin 2022, le COPS a adopté la décision (PESC) 2022/1044² prorogeant le mandat de M^{me} Nataliya APOSTOLOVA en tant que chef de la mission EUPOL COPPS du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.
- (4) Le ... 2023⁺, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2023/...³⁺⁺, prorogeant le mandat de l'EUPOL COPPS du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

¹ Décision (PESC) 2020/1541 du Comité politique et de sécurité du 13 octobre 2020 portant nomination du chef de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) (EUPOL COPPS/1/2020) (JO L 353 du 23.10.2020, p. 8).

² Décision (PESC) 2022/1044 du Comité politique et de sécurité du 28 juin 2022 prorogeant le mandat du chef de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) (EUPOL COPPS/1/2022) (JO L 173 du 30.6.2021, p. 73).

⁺ JO: veuillez insérer la date de la décision figurant dans le document ST 9426/23.

³ Décision (PESC) 2023/... du Conseil du ... modifiant la décision 2013/354/PESC concernant la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) (JO L ...).

⁺⁺ JO: veuillez insérer le numéro de la décision figurant dans le document ST 9426/23 et compléter la note de bas de page correspondante.

- (5) Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de proroger le mandat de M^{me} Nataliya APOSTOLOVA en tant que chef de la mission EUPOL COPPS du 1^{er} juillet 2023 au 14 novembre 2023,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le mandat de M^{me} Nataliya APOSTOLOVA en tant que chef de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) est prorogé du 1^{er} juillet 2023 au 14 novembre 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 1^{er} juillet 2023.

Fait à ..., le

Par le Comité politique et de sécurité

Le président / La présidente
